

COMMUNE DE FARGES

Procès-verbal n°25 du Conseil Municipal extraordinaire Séance du 24 novembre 2015

Présents : GRAZIOTTI Monique - CAILLET Catherine - DAVIT Catherine -
AMADIEU Dimitri - ARMAND Simone - BESTMANN Patrick - LOVENJAK-LEBEUF Sonia -
MARTIN Arnaud - REY Michel

Absents excusés : PLISSONNIER Noël
EVRARD Corinne procuration à CAILLET Catherine

Absents : FILPA Laurent - GALETTI Yveline - ORIA Gaël - WAPOU Joseph

1. Conseil municipal :

- Désignation du secrétaire de séance : Patrick BESTMANN
- Approbation du Procès-verbal de la séance N° 24.

2. Communauté de Communes du Pays de Gex : Les comptes rendus des commissions sont disponibles en Mairie.

3. Présentation du cabinet Tetras Expertise du diagnostic des bâtiments communaux devant recevoir du public.

M. Jounot présente le rapport de l'état des lieux des bâtiments communaux. Plusieurs nécessiteront de minimes travaux (chemin d'acheminement, peinture marches, allonger les rampes ...). Il s'agit de la salle des fêtes, de la cantine, du cimetière, du bar de la poste, de l'ancien bâtiment de la poste.

Il n'en est pas de même pour l'église et la Mairie.

Pour l'église, il faudra prévoir une rampe d'accessibilité qui pourra très bien s'intégrer dans les escaliers extérieurs.

Pour la Mairie, un premier escalier permet d'accéder au secrétariat et un deuxième à la salle du conseil municipal (également salle des mariages). Un ascenseur ou un monte-charge pourrait être installé. La loi autorise aussi les bâtiments de 5ème catégorie à déplacer le service sur demande. Le Maire fait part de son inquiétude quant à cette solution qui nécessite un déplacement du personnel. De plus, l'aménagement même du secrétariat nécessite une réorganisation en permettant surtout un peu de confidentialité pour les usagers. Il est aussi nécessaire de réfléchir sur l'isolation du bâtiment, inexistante.

Mme DAVIT Catherine fait part de son souci quant au coût financier qui plomberait les finances pour plusieurs années. Le conseil municipal va demander une dérogation pour ce bâtiment, et les études de cette réhabilitation se feront en 2016. Il faut aussi pouvoir demander, dans les délais impartis, les éventuelles subventions accordées pour ces mises aux normes. Une séance de travail est programmée le mercredi 02 décembre avec M. Jounot pour finaliser le dossier qui doit impérativement être adressé à la Préfecture et à la CCPG et qui, selon la loi, doit suivre les aménagements des collectivités de son territoire.

20h15 arrivée de Mme GRAZIOTTI, Maire

20H20 arrivée de MM. MARTIN Arnaud et AMADIEU Dimitiri

20H25 Arrivée de Mme ARMAND Simone

- 4. Délibération :** Il est rappelé que la famille Mathieu se propose de vendre à la commune les parcelles référencées B955 (342 m²) et B956 (298 m²) soit au total 640 m². Les frais de notaire et de géomètre restant à la charge de la commune.
La commune souhaite se porter acquéreur afin de procéder à des travaux d'aménagements espace rencontres et aire de jeux autour de la salle des Fêtes. Ces deux parcelles feront partie du domaine public. **Accepté à l'unanimité.**

Séance levée à 21h30

Le secrétaire de séance,
Patrick BESTMANN

